

Introduction : vulnérabilité et protection de l'enfance

Michel Boutanquoi

Université de Bourgogne-Franche-Comté

Carl Lacharité

Université du Québec à Trois-Rivières

Mots-clés : vulnérabilités, enfant, famille, protection de l'enfance, participation, pratiques, représentations.

Historiquement, la protection de l'enfance s'est construite sur l'idée que « les enfants seraient à protéger contre les mauvaises conditions de vie qu'ils subissent, dans leur famille, dans les institutions qu'ils sont amenés à fréquenter ou dans l'environnement qu'ils partagent avec d'autres adultes que leurs parents. » (Becquemin et Chauvière, 2013, p. 13) et sur une certaine idée de la « possible indignité parentale » (*idem*, p. 20). De fait, elle s'est également construite sur une défiance à l'égard des familles perçues comme les principales responsables des dérèglements de l'enfance, défiance nourrie de savoirs issus principalement de la psychologie et de la psychiatrie¹. Les familles auprès desquelles interviennent des services de protection de l'enfance ont pu être considérées comme des familles déviantes, des familles défailtantes. Le regard normatif, les situations dramatiques de violence et de négligence ont orienté les actions dans une logique de gestion du ou des risques (Lambert, 2013 ; Vol, Jud, Mey, Häfeli et Stettler, 2010) qui marque encore profondément le travail d'intervention sociale et éducative. Les risques sont notamment évalués au regard des trajectoires familiales, des manifestations adaptatives de l'enfant et aussi du degré d'adhésion des parents aux mesures envisagées².

¹ Cf. Chauvière (1980) pour la construction d'un discours en psychiatrie sur les origines de la délinquance. Plus récemment Lafantaisie, Milot et Lacharité (2015) ont souligné combien les recherches actuelles restaient marquées par une approche centrée sur les caractéristiques individuelles des parents et des enfants pour analyser les problématiques en protection de l'enfance.

² Une véritable présentation historique devrait intégrer le rôle de la Convention Internationale des droits de l'Enfant. Comme le souligne Wouango et Turcotte : « quelle place occupe actuellement la famille face aux droits de l'enfant ? » (2014, p. 239). Autrement dit comment l'intérêt supérieur de l'enfant organise-t-il une certaine vision des responsabilités familiales ?

La question des ressources des familles (ressources sociales, économiques...) nécessaires pour assurer au quotidien les soins et l'éducation des enfants, la question de la construction de la parentalité tout à la fois d'un point de vue psychique et d'un point de vue social viennent tour à tour interroger un modèle d'intervention basé sur la correction des défaillances des parents³ pour tenter de prendre en compte la vulnérabilité. Mais comme le note l'ONED/ONPE⁴ (2014) dans un dossier thématique : dans quelle mesure le concept de vulnérabilité est-il opérant pour interpréter, modéliser, représenter avec justesse et précision les situations de danger rencontrées par les enfants ? Et pour représenter avec justesse et précisions les situations familiales rencontrées dans le champ des actions éducatives et sociales pourrait-on ajouter. Il apparaît donc essentiel d'explicitier ce que nous retenons des différentes définitions de cette notion de vulnérabilité et en quoi elles peuvent ouvrir la réflexion tant dans le champ des pratiques que dans celui de la recherche.

Penser la vulnérabilité

Le concept et son utilisation ont connu un certain développement récent (Brodiez-Dolino, 2015, Garrau, 2018 ; Martin, 2013 ; Soulet, 2014) à l'instar de celui de l'exclusion dans les années 1990 qui conduisit Castel à le situer comme « un mot-valise pour décliner toutes les variétés de la misère du monde » (1995, p. 13). Soulet (2014, p. 8) n'est pas loin d'actualiser ce point de vue lorsqu'il évoque « une référence dominante, obligée et presque hégémonique de désignation de ladite réalité sociale » (2014, p. 8). De son côté, Garrau souligne combien « le succès de cette catégorie pose de nombreuses questions » (2018, p. 10) quant aux effets de mode ou à la nouvelle manière de penser la question sociale ; quant à la pluralité des significations. Du côté anglo-saxon, un questionnement semblable est aussi soulevé (Butler, 2005 ; Fineman et Gear, 2016 ; Gilson, 2014 ; Turner, 2006).

Pour Aubert (2010), l'importance accordée à la notion de vulnérabilité pourrait bien aussi refléter une situation de crise et de perte dans une société hypermoderne, société de l'excès et de l'éphémère. Elle a sans doute à voir avec une forme de malaise au sein d'une société incertaine, « une société du risque qui n'est plus assurée de son propre devenir » (Soulet, 2014, p. 12), avec une société du *mal-être* selon Kaës (2012) qui vit le désaccordage des liens sociaux et des liens intersubjectifs. Il précise : « Le monde [...] hypermoderne nous confronte à un ensemble de bouleversements aigus et hyper rapides qui affectent le socle narcissique de notre être. Le contrat intersubjectif et intergénérationnel qui nous assure de l'investissement de notre place dans un ensemble, et qui nous oblige à investir celui-ci pour en assurer la conservation, est lui-même ébranlé ou mis en pièces » (2013, p. 284).

3 Il s'agit surtout des défaillances attribuées à la mère. Sauf pour les situations particulières d'abus sexuel, le père constitue souvent un point aveugle de ce modèle (Brewsaugh et Strozier, 2016 ; Scourfield, 2014 ; Zanoni, Warburton, Bussey et McMaugh, 2014).

4 Observatoire National de l'Enfance en Danger, devenu en 2016 Observatoire National de la Protection de l'Enfance (Paris)

Autrement dit, il s'agit d'une crise des institutions, plus précisément d'une crise du sens des institutions. Plutôt que d'y déceler seulement une menace d'effondrement, le malaise dans les institutions peut aussi traduire une difficulté à faire société lorsque « [l']individu est érigé en valeur suprême grâce à la dévalorisation de l'interdépendance sociale [et que dans le même temps] nos sociétés sont bien confrontées à des problèmes de cohésion sociale résultant de la perte d'efficacité des systèmes de protection et de lutte contre les inégalités instaurées au cours du XX^e siècle. » (Erhenberg, 2011, p. 564-565).

La vulnérabilité pourrait bien alors non pas être le récit d'une augmentation de nos fragilités mais le moyen de les repenser, de repenser les liens et les solidarités et la démocratie (Gilson, 2014).

C'est ce que nous propose d'une certaine manière Garrau (2018), pour laquelle il s'avère d'abord essentiel de distinguer vulnérabilité fondamentale et vulnérabilité problématique⁵. La première est liée à notre condition humaine, celle d'une dépendance aux autres. Il s'agit d'une invitation à redécouvrir notre état originel d'interdépendance tel que nombre d'auteurs l'avaient souligné. Ainsi, Elias n'avait pas manqué de noter que la société des individus était marquée par la dépendance : « Chaque sujet pris individuellement naît au sein d'un groupe qui était là avant lui. Mieux encore chaque individu est par nature fait de telle sorte qu'il a besoin des autres qui étaient là avant lui pour pouvoir grandir » (1991, p. 57). Ainsi Freud, soucieux d'articuler psychologie individuelle et psychologie sociale, invitait à ne pas faire abstraction des rapports qui existent entre l'individu et ses semblables, à considérer l'individu comme « membre d'une tribu, d'un peuple, d'une classe sociale, d'une institution » (1980, p. 84). De son côté, Tronto souligne : « les humains ne sont pas pleinement autonomes, ils sont interdépendants » (2009, p. 212), ce qui implique l'attention, le prendre soin, le travail du *care* définit non comme une disposition mais comme « un ensemble d'activités par lesquelles nous agissons pour organiser notre monde de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. » (2009, p. 14).

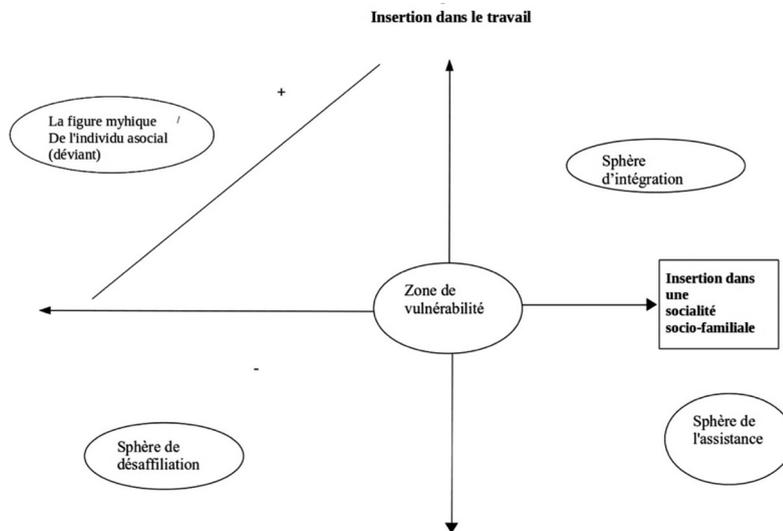
Dans cette perspective, l'autonomie n'est pas l'affirmation d'un sujet qui se réalise et s'accomplit seul comme libéré de toute entrave sociale (l'idéal de l'individu hypermoderne). Pour Garrau, l'autonomie de chaque sujet « dépend de relations interpersonnelles de *care* et de reconnaissance » (2018, p. 163). Il s'agit d'une autonomie relationnelle dans laquelle le processus de reconnaissance permet d'« exister comme humain, d'être confirmé » et qui « met en jeu une communauté de sujets » pour reprendre des éléments de définitions données par Le Blanc (2019, p. 99). Comme le souligne ce dernier, vulnérabilité et autonomie sont donc intimement liées : « L'autonomie est certes fragilisée par la vulnérabilité mais la vulnérabilité est ce qui constitue l'autonomie en autonomie humaine » (2019, p. 76). Elle est donc conditionnée « à la présence, à l'attention et à la coopération des autres » (Garrau, 2018, p. 163). Loin d'une vision néolibérale d'un individu tout-puissant « déconnecté, désengagé, n'ayant d'autre objectif que de réaliser son auto-accomplissement » (Castel, 2005, p. 120), la vulnérabilité nous ramène à un sujet qui a besoin des autres pour dire Je. Comme l'affirme Butler « je n'existe qu'au travers

5 Gilson (2014) propose une distinction semblable entre *universal vulnerability* et *situational vulnerability*. Dans la même optique, Butler (2005), quant à elle, suggère de distinguer entre *precariousness of life* et *precarity*.

de l'interpellation, alors le Je que je suis n'est rien sans le Tu et ne peut même pas commencer à parler de lui en dehors de la relation à l'autre » (2007, p. 86).

La question devient alors celle des contextes qui obèrent les capacités de développement de cette autonomie, les capacités d'expression, la possibilité de faire entendre sa voix qui conduit à n'être plus qu'un individu par défaut car, comme le souligne Castel : « il y a individus et individus car tous les individus sont inégalement supportés pour être des individus » (2005, p. 121). Quand les conditions de l'accès à l'autonomie ne sont pas garanties, « [l]a vulnérabilité fondamentale se mue alors en une vulnérabilité problématique » (Garrau, 2018, p. 164).

Si la vulnérabilité fondamentale nous rappelle notre condition humaine, notre interdépendance aux autres, la possibilité d'être blessé, si elle nous concerne toutes et tous et nous invite à penser ou repenser les liens sociaux, la vulnérabilité problématique concerne des individus, des familles, des groupes dont les capacités d'action sont réduites, dont la voix ne porte pas ou n'est pas entendue. La vulnérabilité problématique n'est pas un attribut des individus au risque de psychologiser, de rechercher dans les détours de l'intime les raisons fondamentales des difficultés mais doit être abordée dans un cadre relationnel et contextualisé. Comme le souligne Soulet, parler de vulnérabilité « oblige à saisir ensemble, à un moment donné et dans un lieu situé, un groupe ou un individu ayant des caractéristiques particulières et un contexte ou un environnement doté lui-même de caractéristiques particulières » (2014, p. 19). Liée à des problématiques sociales (Garrau, 2018), à des conditions structurelles en relation avec des niveaux de protection (Soulet, 2014), cette notion renvoie également à des enjeux de solidarité dans une société de semblables (Castel, 2013). On doit alors sans doute parler de processus de vulnérabilisation.



Les sphères de l'existence d'après Castel. R.

S'appuyant sur les travaux de Castel, Martin (2013) propose un schéma relativement éclairant. Il croise un axe qui représente l'intégration à la société salariale et aux protections qui accompagnent le salaire (protection collective) et un axe qui représente l'insertion dans un réseau de sociabilité sociofamiliale et communautaire (la protection rapprochée). Cela détermine une sphère de l'intégration (personnes bien intégrées sur le marché du travail et dans un réseau de proches) et une sphère de l'assistance (personnes éloignées du marché du travail, mais intégrées dans un réseau de proches) ; au centre, la sphère de la vulnérabilité combine la fragilité des liens sociaux primaires et familiaux et la précarité sur le marché du travail : la sphère de la désaffiliation (personnes éloignées du marché du travail et isolées, sans soutien social) marque le devenir des personnes en situation de vulnérabilité lorsque l'ensemble des liens sociaux se désagrègent. Il s'agit ici d'insister sur l'insertion dans le travail et sur une socialité sociofamiliale. Pour autant, les processus de vulnérabilisation ne sauraient être ramenés uniquement à ces deux aspects. C'est ce que Garrau (2018) suggère en s'appuyant sur la notion de disqualification sociale de Paugam (2000) et sur celle de domination.

Paugam décrit un processus qui passe par une fragilisation du fait de la perte de l'emploi, par un renoncement à l'autonomie que représente la demande d'aide, puis par la dépendance à l'assistance. Il s'agit d'un processus qui aboutit à une forme de stigmatisation, de disqualification au sens d'une perte de place, d'une perte de reconnaissance qui condamne peu à peu à glisser vers l'invisibilité sociale, la relégation, comme le souligne Le Blanc (2009), et à « être sujet au mépris social », donc « disqualifié à même ses compétences sociales et se vivre dès lors comme inutile, paria ou rebut » (p. 17). De Gaulejac et Léonetti (1994) ont fortement insisté sur ce que la demande d'assistance représente de renoncement non seulement à l'autonomie, mais aussi à l'estime de soi pour entrer dans la catégorie dévalorisée des assistés. La vulnérabilité problématique est, aussi, la perte d'un Je reconnu et interpellé par autrui.

La vulnérabilité problématique a aussi à voir avec la domination. Comme le mentionne Garrau, « certains rapports sociaux semblent ainsi pouvoir fonctionner non pas comme des supports de l'autonomie, mais comme des facteurs de vulnérabilisation, en limitant les options qui sont accessibles aux individus, en portant atteinte à la représentation qu'ils se font d'eux-mêmes » (2018, p. 219). Domination idéologique, sociale, économique et la conscience de celles-ci affectent les subjectivités et les capacités.

Est-ce à dire qu'il n'y aurait que des déterminants sociaux dans la production de la vulnérabilité problématique ? Que devient alors le sujet s'il n'est qu'un individu aux prises avec des réalités sociales qui le dépassent ? S'il faut se garder de toute psychologisation définie non comme le « recours à des dimensions psychiques dans la compréhension et l'approche des situations », mais comme « la mise en œuvre de savoirs de type psychologique en dehors de tout dispositif clinique qui restitue à l'autre sa position de sujet dans ses déterminations aussi bien individuelles que sociales » (Boutanquoi, 2004, p. 81), penser la vulnérabilité problématique, penser les histoires qu'elle façonne obligent à rester soucieux de la manière dont celles-ci condensent « d'une part l'ensemble des facteurs socio-historiques qui interviennent dans les processus de socialisation et, d'autre part, l'ensemble des facteurs intrapsychiques qui déterminent [des] capacités d'action sur [l'] existence comme sur le contexte social » (De Gaulejac, 1999, p. 215).

On pense ici aux questions relatives à l'attachement, aux enveloppes psychiques, à la construction de l'identité en tant qu'elles organisent un rapport au monde.

Vulnérabilité problématique en protection de l'enfance

Les familles qui bénéficient de mesures de protection de l'enfance paraissent cumuler différents aspects de la vulnérabilité problématique, ce qui peut conduire à des situations de négligence, voire de maltraitance.

En présentant les choses ainsi nous devons prendre garde à ne pas définir la vulnérabilité des enfants comme étant le résultat du comportement des parents. Comme le souligne Kedell (2018), une vision néolibérale de la vulnérabilité dans le champ de la protection de l'enfance qui pointe uniquement la responsabilité des parents conduit à totalement ignorer les réalités sociales et économiques des familles, en particulier les questions liées à la pauvreté. Pire, elle renforce les logiques de surveillance et de contrôle, elle positionne comme séparés les besoins de l'enfant et les besoins des familles et se préoccupe du coût pour la société à long terme du maintien de l'enfant dans sa famille perçue comme un facteur de mauvaise adaptation.

Les familles en situation de vulnérabilités problématiques peuvent connaître des histoires douloureuses ; elles manquent de ressources familiales, sociales, économiques. Elles vivent dans la précarité, avec toutes les incidences que cela peut avoir sur l'accès à la parentalité, sur le développement des enfants (Zaouche Gaudron, 2017). Elles sont en situation de domination du fait de logiques de relégation, d'absence de possibilité de participation que Paugam (2008) définit comme un des fondements du lien social et Garrau comme un « moyen permettant aux citoyens les plus vulnérables de développer et de renforcer leurs capacités à faire entendre leur voix dans l'espace public et politique » (2018, p. 305). Ainsi, les familles qui entrent dans le dispositif de protection de l'enfance doivent se soumettre à des rituels institutionnels de « participation », prévus par des lois et des règlements, qui, dans les faits, relèvent surtout du conformisme (Lacharité, 2015). Par conséquent, elles se retrouvent en situation de dépendance avec les systèmes d'assistance, voire sous des régimes de contraintes dans le cadre judiciaire et perdent une part de contrôle sur leur vie. Elles sont donc dans une position qui renforce la domination parce que d'autres ont un pouvoir sur leurs vies, sur leurs mots. Elles sont le plus souvent disqualifiées à la fois par le processus même d'une prise en charge qui les désigne comme déviantes en révélant et en nommant les écarts à la norme qui justifient l'intervention (Boutanquoi, 2001, p. 158), et par les processus de décision qui leur accordent une place réduite. Elles peuvent également être stigmatisées par leur environnement.

Le tableau peut apparaître noirci, chargé et même accabler les professionnels d'une sorte d'impéritie, d'incapacité à apporter le soutien nécessaire pour accéder à une vie moins sous les auspices de la vulnérabilité.

Tel n'est pas le propos, d'autant plus que le travail mené par ces professionnels dans des conditions de plus en plus difficiles et l'engagement dont ils font preuve méritent largement d'être respectés. Néanmoins, nombre de travaux de recherche soulignent combien les prises en

charge ont pu engendrer de sentiments de souffrance, de blessures, de dépossession, d'incompréhension, de colère et d'amertume⁶.

En fin de compte, la question est autre que celle d'une possible dénonciation et elle nous semble partagée entre professionnels et chercheurs : les références qui habitent les institutions (qui peinent à se dégager de l'idée de défaillance parentale), les pratiques instituées de l'expertise (les professionnels savent là où les parents ne savent pas ou n'ont pas eu les moyens de savoir) permettent-elles réellement aux enfants, aux jeunes, aux familles d'émerger de la sphère de la vulnérabilité problématique ?

Comme le précise Brodriez-Dolino, la vulnérabilité – problématique – apparaît « indissociable des processus d'accompagnement, de parcours et d'individualisation, mais aussi des dialectiques de la dépendance et de l'autonomisation, du *care* et de l'*empowerment* » (2015, p. 17). Ce sont ces processus qu'il faut désormais interroger. Peut-on le faire réellement à partir des notions de *care* et d'*empowerment* ? Comme l'exclusion, comme la vulnérabilité, elles ne sont pas sans poser problème. Lorsque le *care* se trouve réduit « à une disposition et une sensibilité (qui) rend plus difficile encore de reconnaître l'injustice des arrangements sociaux et politiques » (Paperman, 2005, p. 294) ; lorsque l'*empowerment* retourne aux individus et aux groupes la responsabilité de leur état et convoque les logiques du *workfare*, il n'est pas certain que ces notions ouvrent de nouvelles perspectives.

Ravon relie l'usage de la notion de vulnérabilité et le développement des logiques du *care* et de l'*empowerment* qu'il nomme un régime de présentisme d'intervention de type clinique, « savant mélange d'écoute de soin et de travail sur soi » (2014, p. 267). Mais il ne manque pas de souligner le risque d'ingérence au travers de la généralisation de l'aide conditionnée qu'implique la notion de contrat⁷ et comment il est possible de « basculer à tout moment d'une aide à l'émancipation vers un contrôle assujettissant lorsque par exemple les personnes sont cadrées comme étant responsables des moyens avec lesquels elles doivent faire face à leurs difficultés » (*id.*, p. 268).

Cependant, si on situe le *care* comme attention aux besoins, responsabilité à l'égard d'autrui, compétence et capacité de réponse (Tronto, 2009) ; si on situe l'*empowerment* comme reconnaissance de la « capacité des individus à définir les termes de leur propre vie, de leur propre identité, et de leurs propres projets », comme « pratiques qui visent à renforcer le pouvoir d'agir des personnes et des groupes comme des familles » (de Montigny et Lacharité, 2012, p. 55), ils peuvent devenir un appui pour penser les pratiques professionnelles envers les parents, les enfants, les familles. Comme le précise Le Blanc, cela suppose de penser non pas le *care* ou l'*empowerment* « mais bien *care* et *empowerment*. Plus exactement un *care* qui porte sur l'*empowerment* » (2011, p. 188).

6 Différents chapitres de cet ouvrage y font référence.

7 Institué en France à partir de la mise en place du RMI (revenu minimum d'insertion) au début des années 1990, le contrat prévoit que le bénéficiaire de l'aide s'engage en contrepartie à réaliser des activités (par exemple de formation, de recherche d'emploi). Le problème souvent soulevé est celui du déséquilibre entre les parties et donc de la marge réelle de négociation pour le bénéficiaire.

Soulet le remarque avec force : si on ne souhaite pas que la vulnérabilité ne soit finalement qu'un terme creux de plus, il importe « de prendre appui sur le postulat d'actancialité⁸ des individus pour repenser à nouveau frais la question de l'intervention sociale assise sur les compétences et les capacités, fussent-elles embryonnaires, des personnes » (2014, p. 34).

On devine ici ce que cela implique du travail sur les schémas de pensée pour se dégager de représentations négatives, pour aborder moins la question des défaillances mais plutôt celles des ressources, des soutiens sociaux et familiaux. Ce qui nous conduit peut-être vers ce que Châtel nomme « une éthique de la vulnérabilité avec en son cœur, la responsabilité pour autrui » (2014, p. 73), une manière de repenser le rapport à l'Autre, à son autonomie.

Si la visée de toute intervention est le développement des capacités à l'autonomie, cela implique de s'interroger sur les conditions qui permettent que « les sujets deviennent et demeurent capables de parler et d'agir en leur nom » (Garrau, 2018, p. 161).

Parler, avoir une voix. Si l'autonomie revient à pouvoir dire « mon discours doit prendre la place du discours de l'Autre, d'un discours étranger qui est en moi et me domine » (Castoriadis, 1975, p. 152), alors il est nécessaire d'interroger la manière dont on parle des enfants, des jeunes, des familles, y compris dans les travaux de recherche, interroger cette forme de propension à mettre nos mots sur les mots des autres : « Ma voix qui prétend parler au nom des autres n'est-elle pas en train de leur retirer leurs propres capacités de parole ? » (Le Blanc, 2011, p. 89). Comment « rendre compte de soi à quelqu'un » (Butler, 2007, p. 68) si ce quelqu'un écoute mais n'entend pas, s'il n'accepte pas d'être interpellé dans le même temps qu'il interpelle (*id.*, p. 86) ? Un ouvrage collectif récent s'est penché sur cette question de la parole de l'enfant et du parent en protection de l'enfance (Lacharité, Sellenet et Chamberland, 2015). Ces chercheurs constatent notamment que cette parole nécessite la création d'espaces d'entre-deux, de marge ou de frontière, ni institutionnels ni familiaux, qui invitent à un décentrement réciproque de la part des membres de la famille et des professionnels. Dès lors, cette parole de l'enfant et du parent dans le cadre du dispositif de protection de l'enfance soulève un enjeu de fond, celui de la reconnaissance conçue comme une question de justice sociale telle que Fraser l'a décrite : « ce qui doit faire l'objet d'une reconnaissance n'est pas l'identité propre à un groupe mais le statut pour les membres de ce groupe de partenaires à part entière de l'interaction sociale » (2011, p. 79).

Agir suppose de pouvoir participer non seulement au nom d'un idéal démocratique comme le promeut Garrau (2018), mais aussi au nom de la reconnaissance d'une capacité à penser, agir, décider⁹.

8 Que nous comprenons ici comme capacité narrative du sujet.

9 Ce livre a été conçu après un colloque qui s'est tenu en juin 2017 à Besançon. Les différents chapitres ont été écrits, relus, retravaillés entre 2018 et 2019. Au moment de la publication, le souci de penser la vulnérabilité comme fait humain, de penser le *care* comme un impératif social nécessaire à la construction des liens, le rappel de notre dépendance aux autres résonnent étrangement en cette année 2020 marquée par la pandémie du covid-19.

Les différentes contributions

L'ouvrage ne prétend pas apporter des réponses mais faire état des éléments de réflexion qui inspirent les recherches, qui alimentent les rencontres entre chercheurs et entre chercheurs et professionnels. Une première partie poursuit et développe le travail entrepris dans cette introduction : préciser les contours, les usages de la notion de vulnérabilité. Une deuxième partie réunit différents travaux de recherche qui ont en commun de tenter de donner corps, au sens de rendre concret, certains aspects de la vulnérabilité – problématique – des familles, d'interroger des pratiques, d'ouvrir des perspectives.

Éducation et vulnérabilité : diagnostic social et questionnement éthique

Dans ce chapitre, Fred Poché se propose de défendre l'idée selon laquelle ce n'est pas tant la fragilité qui pose problème que le développement contemporain d'un processus d'hyper-vulnérabilisation. L'auteur nous invite à distinguer des termes trop souvent confondus, à savoir : la fragilité, la vulnérabilité, la faiblesse et la faillibilité. Il souligne ensuite l'intérêt de penser une éthique du lien, une éthique du care, attentives au fait de prendre soin d'autrui (et de soi).

La vulnérabilité ordinaire et les théories sur les traumatismes psychologiques : deux approches convergentes pour repenser les pratiques en protection de la jeunesse

Dans ce chapitre, Tristan Milot et Naïma Hamrouni présentent une critique de la notion de vulnérabilité en référence à la littérature en éthique sociale féministe. Ils discutent ensuite l'apport d'une éthique de la vulnérabilité ordinaire. Enfin ils cherchent à montrer comment les connaissances contemporaines sur les traumatismes psychologiques relationnels et interpersonnels, comme cadre d'analyse des dispositifs de protection de l'enfance, mènent à des constats cohérents avec une conception « ordinaire » de la vulnérabilité.

Vulnérabilité ou danger ? Lorsqu'une analyse écosystémique des situations de négligence en protection de l'enfance révèle les limites du système français de protection de l'enfance

Gilles Séraphin, s'appuie sur une approche écosystémique des situations de négligence, pour mettre en lumière les limites du système français de protection de l'enfance. Selon lui, ce système apporte peu de réponses adéquates pour les enfants. Les bases théoriques sur lesquelles ce système s'est bâti permettent difficilement de dépasser une focalisation sur la relation duale parent-enfant et donc de considérer leur environnement, pourtant en partie à l'origine des situations de négligence.

La réunification familiale : un défi pour l'action socio-éducative avec les familles en protection de l'enfance

M. Angells Balsells et ses collègues considèrent que la vulnérabilité peut être définie comme un processus de fragilisation, comme une zone de bascule entre l'intégration sociale et l'exclusion. Dans leur perspective, la situation des familles en protection de l'enfance peut être analysée comme relevant d'un fragile équilibre entre facteurs de risque et facteurs de protection qui influent sur la manière d'exercer la parentalité. Elles soulignent la nécessité de prendre en compte les besoins des enfants, les compétences parentales et le contexte psychosocial de la famille. Ils défendent des modalités d'intervention plus marquées par la participation. Au travers de l'analyse du processus de réunification familiale (le retour de l'enfant dans sa famille) elles s'intéressent aux attitudes professionnelles et leurs impacts sur la participation.

Vulnérabilités et familles : enjeux conceptuels liés au développement d'une activité de formation professionnelle

Carl Lacharité et ses collègues font part ici d'une expérience de formation dans le contexte particulier des Maisons des familles au Québec, qui relève de l'action communautaire et non d'institutions. Ils s'interrogent : comment une telle formation sur la vulnérabilité peut-elle, d'une part, préserver la logique d'action qui a cours dans le réseau des Maisons et approfondir la relation entretenue avec les familles et, d'autre part, consolider les liens que ces organismes tissent quotidiennement avec divers types d'établissements publics qui offrent des services à ces familles ? Dit autrement, l'enjeu principal est pour eux de s'assurer que la notion de vulnérabilité n'agit pas comme un levier de colonisation de l'action communautaire auprès des familles par une certaine culture institutionnelle, mais plutôt comme une plateforme de dialogue entre ces deux protagonistes.

Le défaut d'étayage familial dans l'immédiat post-partum et la fragilisation du devenir parent

Le travail présenté par Delphine Vennat et ses collègues s'intéresse à la période périnatale comme moment de vulnérabilité. S'appuyant sur une clinique psychanalytique, ils soulignent la difficulté de devenir parents sans le soutien d'un maillage familial. Ce facteur d'isolement social et familial s'ajoute à la vulnérabilité initiale vécue par tous les parents.

Placement des enfants en danger en milieu substitutif institutionnel ou individuel en République tchèque

Dans ce chapitre, Lenka Šulová analyse le discours social actuel en République tchèque au sujet de l'enfant en danger et de la quête des formes optimales de soins pour l'enfant. L'auteure s'attache à préciser le contexte historique et les données de base concernant la vie de l'enfant dans ce pays. Aux côtés de références classiques (Freud), elle nous fait découvrir la littérature scientifique de son pays et la manière dont des questions communes à différents États sont abordées. Elle met aussi l'accent sur les risques actuels de la période de transition vécue par la société tchèque. En conclusion, elle propose certaines recommandations afin d'améliorer la situation de l'enfant en danger au sein de la société tchèque.

De te fabula narratur : négligence et vulnérabilités des familles, des professionnels et des chercheurs dans le programme PIPPI

Paola Milani et ses collègues présentent dans ce chapitre des résultats issus d'une recherche-action : le Programme d'Intervention Pour Prévenir l'Institutionnalisation, programme qui s'appuie sur une intervention intensive auprès de familles négligentes. Ils se penchent plus particulièrement sur la façon dont les différents professionnels impliqués dans le programme décrivent les situations familiales lors de la phase de pré-évaluation (*Preassessment*) et sur les représentations à l'œuvre. Elles mettent aussi l'accent sur la complexité de la relation chercheurs/professionnels et ses implications en termes de démarche de recherche.

Dynamiques interactionnelles en protection de l'enfance

Partant d'une problématique large portant sur les modalités d'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité dans le cadre de la protection de l'enfance, Maryse Bournel-Bosson et ses collègues cherchent à identifier au plus près des réalités de la pratique ce qu'il en est de la prise en compte de la voix des parents dans les entretiens avec les travailleurs sociaux. La collaboration entre familles et travailleurs sociaux dépend, en effet, des dynamiques interactionnelles à l'œuvre dans les entretiens et de la possibilité d'élaborer conjointement des descriptions, analyses, points de vue.

Quand vulnérabilités sociales et sanitaires se mêlent : le parcours en protection de l'enfance

Dans ce chapitre, Séverine Euillet et ses collègues présentent une recherche réalisée sur l'accès aux soins et la santé des mineurs protégés dans le cadre de la protection de l'enfance en se centrant sur l'articulation entre les sphères sanitaires et sociales. Elles mettent en exergue à quel

point les vulnérabilités potentielles de l'enfant sont conçues de façon diversifiée tout au long de son parcours en protection de l'enfance. De grandes questions émergent alors : l'enfant protégé est-il pensé comme vulnérable ? Dans quelle mesure l'accompagnement socio-éducatif proposé considère-t-il des vulnérabilités multiples ? Comment la question de la santé de l'enfant est-elle perçue et intégrée dans les pratiques professionnelles ?

Définition des situations de négligence à l'intérieur de l'institution de la protection de la jeunesse : l'importance de la participation des parents

Dans ce chapitre, Vicky Lafantaisie et ses collègues font état de deux études qui traitent de la participation des parents en situation de négligence à l'intérieur de l'institution de la protection de la jeunesse au Québec. La première étude met en lumière la manière dont cette institution, de par son organisation sociale, peut participer à fragiliser les familles qui entrent en contact avec elle. Elles rendent visible les mécanismes qui contribuent à exclure le point de vue des parents notamment dans l'analyse de leur propre situation familiale. La deuxième étude montre qu'il existe un lien entre l'utilisation d'une approche participative et la diminution du stress de ces parents. Elle soutient ainsi l'importance de créer des espaces, au sein des institutions dans lesquelles les parents doivent pouvoir jouer un rôle actif.

Les dynamiques d'accompagnement de couples en situations de vulnérabilité au sein des centres parentaux

Claire Ganne et Nathalie Thiéry s'intéressent dans ce chapitre aux centres parentaux, établissements de création relativement récente dans le paysage de la protection de l'enfance en France. Leur recherche vise à mieux connaître les familles accueillies et les dynamiques d'accompagnement. Parmi ces dernières, elles distinguent celle qui vise le couple conjugal et parental, celle qui propose une approche différenciée de la mère (dans sa maternité) et du père (dans l'insertion) et celle qui se centre sur l'enfant. Elles soulignent combien l'absence de possibilité de soutien du côté de la sphère familiale est un élément qui conduit les jeunes parents à investir les professionnelles comme des figures supplétives.

Familles immigrantes recevant des services de protection de la jeunesse : une expérience au confluent de multiples vulnérabilités

Ce chapitre de Chantal Lavergne et ses collègues présentent les résultats d'une recherche qualitative qui explore l'expérience de familles immigrantes suivies en protection de la jeunesse à Montréal. À partir de leurs témoignages, l'expérience de ces familles est analysée sous l'angle des facteurs de vulnérabilité en prenant en compte le vécu de la migration, le processus d'intégration à la société québécoise, l'ajustement des rôles familiaux, les chocs culturels entre les

modèles d'éducation hérités et les normes et pratiques parentales de la société d'accueil. La pertinence de tenir compte des multiples vulnérabilités des familles immigrantes qui reçoivent des services de protection de la jeunesse est enfin discutée à la lumière de trois gains : une évaluation approfondie et compréhensive, une intervention signifiante et mobilisatrice, des références opportunes et personnalisées.

De la difficulté de penser les parcours d'enfants et le projet dans le quotidien du travail

L'insertion sociale, familiale des jeunes à la sortie d'une prise en charge en protection de l'enfance demeure dans nombre de cas problématiques. Enfants placés parce que vulnérables du fait de situations familiales et sociales complexes, ils accèdent à la majorité et à autonomie dans des conditions précaires liées à un manque de ressources. Derrière cette question se profile celle des parcours parfois chaotiques que ces jeunes ont pu connaître. Dans ce chapitre, Michel Boutanquoi s'efforce de décrire ce qui fait difficulté, voire obstacle à un travail d'élaboration qui inscrirait plus les mineurs dans la continuité d'une histoire. La question du Projet pour l'Enfant (PPE) institué en 2007 et celle de la participation des enfants et des familles sont posées.